

FICHES DE POSTES PARTICULIERS

MOUVEMENT 2016

I- Postes particuliers sans entretien

Fiches de 1 à 4

Comment candidater à un poste particulier sans entretien ?

1. En fonction de la fiche de poste, constituer un dossier de candidature (selon les situations : lettre de motivation, curriculum vitae, copie des diplômes requis ou déclaration d'intention pour les candidats aux certifications en cours durant l'année scolaire 2015-2016 ou en projet pour les années à venir).
2. Participer aux opérations de mouvement intra-départemental sur SIAM.

II- Postes particuliers soumis à entretien

Fiches de 5 à 29

Comment candidater à un poste particulier soumis à entretien ?

1. Renseigner le formulaire de candidature à un poste soumis à entretien (annexe 6).
2. En fonction de la fiche de poste, constituer un dossier de candidature (selon les situations : lettre de motivation, curriculum vitae, copie des diplômes requis ou déclaration d'intention pour les candidats aux certifications en cours durant l'année scolaire 2015-2016 ou en projet pour les années à venir).
3. Participer aux opérations de mouvement intra-départemental sur SIAM.

Calendrier des opérations :

Participation au mouvement sur SIAM	Du 18 mars au 1 ^{er} avril 2016
Retour des formulaires et/ou des dossiers de candidature à la Direction académique – DIV1D	Date limite : 03 avril 2016
Commissions / Entretien (*)	Du 21 avril au 13 mai 2016

(*) Les convocations pour les postes à entretien seront transmises aux candidats à compter de la semaine 15 par I-PROF



Attention :

Seules les candidatures des enseignants qui auront, à la fois, transmis leurs dossiers de candidature, dans les délais précisés ci-dessus, et participé au mouvement dans SIAM, seront prises en compte.

RECAPITULATIF

POSTES PARTICULIERS SANS ENTRETIEN

Fiche 1 : Postes spécialisés « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire »

Fiche 2 : Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire

Fiche 3 : Dispositif ITEP Kerbeaurieux : Saint-Brieuc, Dinan (Léhon) et Guingamp Adjoints (3 postes)

Fiche 4 : EREA Beauregard à Taden : Professeurs des écoles, éducateur en internat (PEI), éducateur principal

POSTES PARTICULIERS SOUMIS A ENTRETIEN

Fiche 5 : Poste d'enseignement des langues vivantes étrangères : Itinérant allemand

Fiche 6 : Coordonnateur pédagogique de l'ITEP

Fiche 7 : Coordinateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)

Fiche 8 : Coordinateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)

Fiche 9 : Enseignant référent auprès des élèves en situation handicap

Fiche 10 : Poste spécialisé « dispositif de scolarisation » au collège Beaufeuillage de Saint-Brieuc

Fiche 11 : Poste enseignant spécialisé – Maison d'arrêt de Saint-Brieuc

Fiche 12 : Poste spécialisé – Coordinateur de la commission départementale d'orientation (0,5 ETP) et adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH (0,5 ETP)

Fiche 13-A : Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Site de Quévert

Fiche 13-B : Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Sites de Lannion-Paimpol

Fiche 13-C : Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Site de Saint-Brieuc

Fiche 14 : Classe relais – Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc

Fiche 15 : Classe/atelier-relais ou « classe SAS » (0,5 ETP) et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5 ETP)

Fiche 16 : Poste de soutien : scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Fiche 17 : Postes de conseillers pédagogiques auprès des IEN – CPC et CPD –

Fiche 18 : Poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN chargé de la mission enseignement pré-élémentaire »

Fiche 19 : Poste d'animateur informatique (EATICE)

Fiche 20 : Poste « Plus de maîtres que de classes »

Fiche 21 : Poste « primo arrivants et aide aux demandeurs d'asile » à Lamballe

Fiche 22 : Poste « Prévention de l'illettrisme » à Rostrenen

Fiche 23 : Poste « Prévention de l'illettrisme – Elèves allophones » au Mené-Site de Collinée

Fiche 24 : Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire – Secteur du Mené et des Moulins

Fiche 25 : Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire Saint-Brieuc

Fiche 26 : Classe d'initiation (CLIN) – Ecole primaire Cesson Croix Rouge à Saint-Brieuc

Fiche 27 : Poste d'enseignant de classe maternelle « classe passerelle »

Fiche 28 : Poste de direction d'école totalement déchargé : Ecole du Bois Gilbert – Yffiniac

Fiche 29 : Poste de direction d'école totalement déchargé : Ecole de St-Jacut-du-Méné

Fiche 30 : Poste de direction d'école totalement déchargé : RPI Plélo Trégomeur

Postes spécialisés : « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire en collège »

RNE	ETABLISSEMENT	OPTION	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0221127F	BROONS Monnet	OPTION D	1.00	V	1272
0221623V	DINAN Broussais	OPTION D	1.00	SV	1277
0220197V	GUINGAMP Prévert	OPTION D	2,00	SV / SV	1271
0221537B	LAMBALLE Tery	OPTION D	1.00	SV	1274
0221931E	LANNION Coppens	OPTION D	2,00	SV / V	1278
0221509W	LOUDEAC Les Livaudières	OPTION D	2,00	V / V	1273
0220038X	PLANCOET Chateaubriand	OPTION D	1,00	SV	1267
0220185G	SAINT BRIEUC Le Braz	OPTION D	1,00	SV	1269
0220054P	SAINT BRIEUC Racine	OPTION D	1,00	SV	1268
0221568K	PLOEUC-L'HERMITAGE Guillevic	OPTION D	1,00	SV	1275
0221621T	PLOUFRAGAN La Grande Métairie	OPTION D	1,00	SV	1276

Postes d'enseignant du premier degré chargé de la coordination d'un dispositif ULIS-collège pour élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC).

CADRE GENERAL

L'enseignant coordonnateur en ULIS-collège exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et est placé sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'IEN ASH pour le volet pédagogique.

MISSIONS de l'enseignant coordonnateur en ULIS-collège :

- Dispenser un enseignement adapté aux possibilités des élèves afin de consolider et de développer l'autonomie sociale et scolaire. Enrichir les savoirs scolaires, culturels et sociaux.
- Mettre en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) conformément aux décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Coordonner les activités au sein du dispositif ULIS, et assure la liaison avec les personnels des services spécialisés, l'accompagnant humain et les enseignants
- Favoriser l'inclusion en communiquant outils et adaptations aux équipes pédagogiques

COMPETENCES

- Connaissance des besoins particuliers des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures d'orientation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange permettant un travail en partenariat, avoir le sens de l'initiative
- Posséder rigueur et capacité d'organisation

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide
à la scolarisation en milieu ordinaire**

- 1 poste option C : SESSAD Plérin : (Service de soins spécialisés à domicile)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220246Y	PLERIN	PORT HOREL	ST BRIEUC Ouest	CLIS (CHMO) OPTION C	1,00	SV	662

- 2 postes option B : SAAIS St Briec

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221507U	ST BRIEUC	MARCELLIN BERTHELOT	ST BRIEUC Est	CLIS (CHV) OPTION B	2,00	V	663
						SV	663

1 poste : 0,50 CLIS option B + 0,50 SESSAD

1 poste : 1 poste SESSAD

MISSIONS

- Aider et accompagner la scolarisation en milieu ordinaire des élèves pris en charge par un SESSAD, sa mission première est l'enseignement.
- Se rendre régulièrement dans les établissements scolaires afin de reprendre avec les élèves, pris en charge par un SESSAD, les apprentissages qui se sont avérés difficiles.
- Collaborer avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation
- Apporter à l'enseignant qui accueille l'élève pris en charge par un SESSAD son éclairage d'expert sur l'organisation et l'amélioration possible des activités.

L'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire doit être consulté en cas de difficulté et donner son avis sur les conditions de scolarisation.

Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

Pour ces différents postes, les personnes intéressées devront se renseigner auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07)

**DIPOSITIF ITEP Adjoints (3 postes) :
Saint-Brieuc, Léhon et Guingamp**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT /ADRESSE	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221110M	SAINT-BRIEUC	Bd Pasteur	ST BRIEUC ASH	Option D	1.00	V	1181
0220829G	GUINGAMP	7 rue Saint-Yves	ST BRIEUC ASH	Option D	1.00	SV	1178
0220968H	LEHON	E.E.PU du Château	ST BRIEUC ASH	Option D	1.00	V	1179

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH les enseignants exerceront sur une unité d'enseignement, au sein du dispositif ITEP géré par les PEEP 22, auprès d'enfants ou adolescents présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC) dans le cadre suivant :

- **Sur le site de Guingamp** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- **Sur le site de Léhon** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- **Sur le site de Saint-Brieuc situé boulevard Pasteur** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.

MISSIONS

- Assurer un enseignement adapté auprès d'élèves présentant d'importantes difficultés psychologiques dont l'expression perturbe les apprentissages
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Participer avec le coordonnateur pédagogique, en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP, à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant, aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du dispositif ITEP et les enseignants des écoles accueillant des élèves du dispositif sur des temps d'inclusion

COMPETENCES

- Bonne connaissance des spécificités et des besoins particuliers des élèves présentant des troubles des conduites et des comportements
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

Les enseignants devront être titulaires du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame Bizouarn, IEN ASH (02 96 75 90 07)

EREA Beauregard à Taden
Professeur des écoles, éducateur en internat (PEI), éducateur principal

RNE	ETABLISSEMENT	TYPE DE POSTE	CIRCONSCRIPTION	NATURE DE SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221569L	EREA de TADEN	Educateur principal	ST BRIEUC ASH	ISIN	option F	1.00	1 SV	1201
0221569L	EREA de TADEN	Educateur en internat	ST BRIEUC ASH	ISIN	option F	8.00	5 V / 3 SV	1201
0221569L	EREA de TADEN	Professeur des écoles	ST BRIEUC ASH	ISES	option F	2.00	1 V / 1 SV	1197

Réf : - circulaire n°95-127 du 17-5-1995 (BO n°22 du 1-6-1995) relative aux finalités, missions, public et organisation pédagogique des EREA

- circulaire n°74-148 du 19-4-1974 modifiée par la circulaire n°80-437 du 14-10-1980, la circulaire n°94-204 du 13-7-1994 et la circulaire n°2002-079 du 17-4-2002

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

1) Professeur des Ecoles, Educateur Principal, option F : 1 poste N°1201

Le poste d'éducateur principal est confié à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. La quotité horaire est de 35 heures hebdomadaires, il s'agit d'un poste logé avec astreinte sur les horaires d'internat. Cet enseignant exerce sous autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

A ce titre, l'éducateur principal :

1. Est garant du bon fonctionnement de l'internat : gestion des absences des personnels et remplacements, répartition des élèves, organisation des activités, élaboration des ordres de mission, gestion du suivi des élèves en internat ; coordination et animation des réunions hebdomadaires.
2. Elabore le budget prévisionnel de l'internat, est responsable du budget réel ;
3. Assure le lien avec la vie scolaire, est un interlocuteur privilégié des familles ;
4. Participe aux réunions organisées par la direction de l'établissement afin d'articuler les actions éducatives aux actions pédagogiques de l'établissement ;

Dans le cadre de projets de prise en charge, l'éducateur principal est garant de la mission de l'EREA au sein de l'internat. Il veille à la mise en œuvre d'un accueil adapté concourant à la réalisation de projets éducatifs au service des élèves accueillis sur l'internat. Une place privilégiée sera accordée à la vie scolaire et au statut de l'élève interne.

2) Professeur des Ecoles, éducateur en Internat (PEI), option F : 8 postes N°1201

Les postes de PEI sont confiés à des instituteurs ou professeurs des écoles titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. La quotité horaire est de 35 heures hebdomadaires dont 2 heures de réunion hebdomadaires.

Ces enseignants exercent sous autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Le PEI remplit une mission éducative et pédagogique. Il contribue au développement de la socialisation et de l'autonomie des élèves et participe à leur formation générale par la mise en œuvre d'activités diverses. Il aide à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel des élèves. Les PEI peuvent être amenés, dans le cadre de leurs fonctions, à assurer des enseignements dans le cadre d'un projet

3) Professeur des Ecoles, Option F : 2 postes N°1197

Les postes de professeurs des écoles en EREA sont confiés à des instituteurs ou professeurs des écoles titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. Ces enseignants exercent sous autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

L'enseignant en EREA exerce auprès d'élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables. Il participe à la mise en œuvre d'une formation dont la visée est à terme professionnelle, il apporte aux élèves une aide à l'orientation et à l'insertion leur permettant de construire leur projet personnel et professionnel en tenant compte de leurs compétences.

Cet enseignant veille à favoriser, chez les élèves, l'acquisition progressive de la plus grande autonomie possible, le développement de l'estime de soi afin de favoriser, au mieux, l'accomplissement de leur scolarité.

Pour ces différents postes, les personnes intéressées devront s'informer de la nature des missions auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) ou de madame BARRIERE, chef d'établissement (EREA de Taden, 02 96 39 32 60)

**Poste d'enseignement des langues vivantes étrangères
Itinérant Allemand**

RNE	RATTACHEMENT : ECOLE ou CIRCONSCRIPTION	NATURE DE SUPPORT / SPECIALITE		NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
		ITIN				
0221524M	E.E.PU PORDIC	ITIN	Itinérant allemand	1.00	V	1202

Postes itinérants d'enseignement des langues vivantes étrangères (temps plein quotité = 100)

Peuvent se porter candidats, les enseignants titulaires d'une habilitation en langue allemande ou étant susceptible de l'obtenir avant la fin de la présente année scolaire.

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Mme Monique STIEVENART, Inspectrice de l'Education Nationale de Paimpol (Tél : 02 96 20 49 59).

DIPOSITIF ITEP : Saint-Brieuc
Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement (1 poste)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221110M	SAINT-BRIEUC	Rue Mermoz	ST BRIEUC ASH	Option D	1.00	SV	1181

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
 - arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).

CADRE GENERAL

La coordination de l'Unité d'Enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D. Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH.

Sur Saint-Brieuc, il exerce les fonctions d'enseignant et de coordonnateur.

- **Pour mi-temps une activité d'enseignement sur l'unité d'enseignement située 8 rue Mermoz** : l'enseignant exercera auprès d'élèves, présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC), accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.

- **Pour mi-temps une activité de coordonnateur pédagogique** : l'organisation du dispositif ITEP sur plusieurs sites implique la mobilité du coordonnateur.

MISSIONS - Le coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement du dispositif ITEP :

1. Est associé à la concertation qui s'établit entre la MDPH, les familles et l'équipe de l'institut lors de la demande d'admission d'un enfant ;
2. Participe avec le directeur et le médecin à la répartition des enfants dans les divers groupes situés sur chacun des sites. Il est aussi informé de toute absence ou sortie d'élèves scolarisés, quel que soit le site ;
3. Assure le lien avec les enseignants des écoles d'origine afin de favoriser au mieux la scolarisation ;
4. Participe aux réunions organisées par le directeur en vue d'assurer la bonne coordination de l'ensemble des actions éducatives thérapeutiques et pédagogiques dont bénéficie chaque enfant ;
5. Consulte régulièrement et informe les enseignants de chaque site, leur transmet tout élément nécessaire à l'organisation du suivi pédagogique des élèves, en lien avec les responsables du dispositif et, anime l'équipe pédagogique. Du fait d'une organisation pédagogique articulée sur plusieurs sites, le coordonnateur devra maîtriser l'outil informatique et les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation et d'un emploi du temps construit et validé, le coordonnateur pédagogique est garant de la mission de l'unité d'enseignement. Il appartient au coordonnateur et à l'équipe enseignante, d'appliquer ces principes et d'adapter le dispositif de scolarisation sur chacun des sites. A cette fin, la scolarisation des élèves s'effectuera pour partie dans les classes rattachées au dispositif et, autant que de besoin, progressivement dans des établissements scolaires partenaires.

COMPETENCES

- Une bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Une expérience de travail en partenariat avec des services du médico-social
- Une disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction du dispositif ITEP afin de connaître le projet d'établissement. **Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de ce dispositif.**

Avant de postuler sur ces postes, les personnes intéressées devront se renseigner auprès de la direction du dispositif ITEP (02 96 78 19 09) et prendre contact avec l'IEN ASH, madame Agnès BIZOUARN (02 96 75 90 07)

Réf. relatives aux conditions de nomination du coordonnateur : arrêté du 2-4-2009, article 5a) ; JO du 8-4-2009.

Le poste de coordonnateur pédagogique est soumis à entretien concerté entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social.

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221105G	TREVOU TREGUIGNEC	SANATORIUM MARIN DE TRESTEL	OPTION C	1,00	SV	372
0221661L	ST CAST LE GUILDO	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	OPTION D	1,00	SV	374
0221101C	LANGUEDIAS	IME LES AMIS DE BEL AIR	OPTION D	1.00	V	695

DESCRIPTIF DU POSTE

- Réf : - Décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - Arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
 (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH Option C ou D.

MISSIONS

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- Mettre en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnel de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'établissement à travers un enseignement spécialisé,
- Organiser la mise en œuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève,
- Participer aux réunions de coordination et de promotion de la scolarisation,
- Mettre en œuvre un travail de partenariat avec l'ensemble des personnels de l'établissement.

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de chaque l'établissement afin de connaître le projet d'établissement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social ou sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221102D	DINAN	INSTITUT MEDICO EDUC. LES VALLEES – option D	1,00	SV	377
0221510X	ST BRIEUC	INSTITUT MEDICO EDUC. DU VALAIS – option D	1,00	SV	373
0221562D	PLERIN	CENTRE HELIO MARIN ST LAURENT – option C	1,00	SV	694
0221564F	LES MOULINS site de Plémet	INSTITUT MEDICO EDUC. BEL AIR – option D	1,00	V	696
0221663N	ST BRIEUC	INSTITUT MEDICO EDUC. "GUY CORLAY" - option D	1,00	SV	375
0221665R	MINIHY TREGUIER	INSTITUT MEDICO EDUC. KER AN HEOL – option D	1,00	SV	698
0221752K	PLAINTEL	INSTITUT MEDICO EDUC. ST-QUIHOUET – option D	1,00	SV	376
0221664P	LOUDEAC	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF– option D	1,00	V	697

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
 (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH.

Pour les postes de PLAINTEL, LES MOULINS, TREGUIER, ST-BRIEUC Le Valais, ST-BRIEUC Guy Corlay le **CAPSAIS** ou **CAPA-SH option D** est exigé.

Pour le poste de PLERIN, le **CAPSAIS** ou **CAPA-SH option C** est exigé.

MISSIONS

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- En collaboration avec le directeur de l'établissement, fixer et garantir les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement
- Coordonner l'activité des professeurs des écoles et détermine les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires
- Promouvoir et organiser les temps de scolarisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- Etre associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire
- Tenir le suivi des documents relatifs à la scolarité des élèves (être informé des entrées, sorties et absences, et participe aux réunions d'admission des enfants ou adolescents)
- Participer aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.

Cette coordination s'exerçant dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement (projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique).

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social et sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie directeur académique après concertation avec le

directeur de l'établissement ou du service... »

Enseignant référent auprès des élèves en situation de handicap

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221127F	BROONS collège J. Monnet	Enseignant référent	1,00	SV	1241
0221623V	DINAN collège F. Broussais	Enseignant référent	1,00	SV	1244
0220038X	PLANCOET clg Chateaubriand	Enseignant référent	1,00	SV	1236
0220197V	GUINGAMP collège J. Prévert	Enseignant référent	1,00	SV	1237
0221931E	LANNION collège Y. Coppens	Enseignant référent	1,00	SV	1246
0221991V	PAIMPOL collège Chombart de Lauwe	Enseignant référent	1,00	SV	1247
0221568K	PLOEUC-L'HERMITAGE collège E. Guillevec	Enseignant référent	1,00	SV	1243
0221039K	PLERIN collège J. Lequier	Enseignant référent	1,00	V	1240
0221028Y	QUINTIN collège Le Volozen	Enseignant référent	1,00	SV	1238
0221038J	ROSTRENEN collège E. Herriot	Enseignant référent	1,00	SV	1239
0221513A	ST BRIEUC collège L. de Vinci	Enseignant référent	1,00	SV	1242

DESCRIPTIF DU POSTE

- L'enseignant référent est un enseignant spécialisé titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2CA-SH qui exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés du département afin d'assurer sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Il travaille en lien étroit avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Cet enseignant contribue, sur son secteur d'intervention, à l'accueil, à l'information et au conseil de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal et des équipes pédagogiques. Il est chargé de rassembler et de synthétiser les éléments de l'évaluation des besoins et des compétences du jeune réalisée en milieu scolaire.

- Cet enseignant est chargé de réunir et de coordonner l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent.

- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation.

- Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des établissements scolaires du premier et du second degré ainsi que les établissements de santé et médico-sociaux, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

Profil souhaité :

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap, en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.

- Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat

- Bonnes connaissances de l'outil informatique (tableur, traitement de textes)

- Grande aptitude à la communication

- Grande souplesse organisationnelle et réelle disponibilité horaire

- Disponibilité calendaire pour assurer la continuité du service.

⇒ **Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07)**

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste spécialisé « dispositif de scolarisation » - collège Beaufeuillage, Saint-Brieuc

RNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220195T	SAINT BRIEUC Beaufeuillage	ULIS	OPTION D	1,00	SV	1270

CADRE GENERAL

L'enseignant coordonnateur du dispositif de scolarisation implanté sur le collège Beaufeuillage exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

Cet enseignant est placé sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'IEN ASH pour le volet pédagogique, il scolarisera des adolescents présentant des troubles psychiques ou des troubles des conduites et des comportements dans le cadre suivant :

- **Sur le collège Beaufeuillage** : sur des créneaux distincts, l'enseignant exercera auprès d'adolescents issus des dispositifs ITEP ou suivis par l'hôpital de jour pour adolescents :

- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) suivis par l'hôpital de jour pour adolescents de Saint-Brieuc
- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP
- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP-ado

- **Sur le site de l'hôpital de jour pour adolescents (situé 23, rue Georges Palante)** : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation.

L'objectif pédagogique est la poursuite des apprentissages scolaires pour envisager, dans les meilleurs délais, un retour à la scolarité en milieu ordinaire.

MISSIONS de l'enseignant coordonnateur en ULIS-collège :

- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante de l'hôpital de jour, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- En partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP participer à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Participer à différents temps de synthèse en collaboration avec les personnels des équipes des dispositifs ITEP et de l'hôpital de jour

COMPETENCES

- Bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Expérience de travail en partenariat avec des services de soins et des services du médico-social.
- Bonne connaissance des programmes de l'école primaire et de ceux du collège.
- Volonté de participer à l'évolution du dispositif en partenariat et en concertation avec les responsables des structures concernées (collège – hôpital de jour – dispositif ITEP).
- Disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles.
- Positionnement adapté sur le rôle et le statut des dispositifs de scolarisation

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste enseignant spécialisé
Maison d'arrêt de Saint-Brieuc (0221885E)**

RNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0221885E	Maison d'arrêt St Brieuc	ISES	OPTION F	V	1190

- Candidat titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH option F ayant de préférence une expérience en formation d'adultes.
- L'enseignant nommé s'engage à suivre l'intégralité des sessions de formation organisées conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Justice et à s'adapter aux différentes contraintes de service liées à ce poste.
- Au cours de la première année de fonction, il reste titulaire du poste qu'il occupait précédemment.
- L'enseignement à des adultes ou des mineurs en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation à un diplôme pour un public spécifique (préparation aux examens CFG-DNB, lutte contre l'illettrisme)
- Mise en œuvre et accompagnement des enseignements à distance.
- Ces actions d'enseignement s'accompagnent de tâches de coordination et de concertation (notamment avec les responsables de l'Unité Pédagogique Régionale).
- Des capacités à travailler en équipe, à respecter les règles de sécurité et de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire sont absolument nécessaires.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Ce poste n'est pas référencé dans la liste générale des supports, les enseignants intéressés devront postuler par écrit uniquement en faisant parvenir à la DIV1D un CV et une lettre de motivation avant le 19 mars 2015.

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste spécialisé
Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0,5 ETP) et
adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH (0,5 ETP)

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220092F	ST BRIEUC	IEN ST-BRIEUC ASH	ACEN	1.00	SV	632

MISSIONS :**Secrétariat CDO :**

- En lien avec les IEN CCPD et les chefs d'établissements du second degré : réception et vérification des dossiers de demande d'orientation vers les EGPA.
- Organisation des Commissions techniques d'orientation : calendrier, convocations, invitations des familles, préparation des dossiers.
- En commission : présentation des dossiers, mise à jour des relevés de décisions.
- Préparation et organisation des CDO plénières (élaboration des listes avec avis, convocations, calendrier...).
- Mise à jour régulière du tableau des effectifs scolarisés en EGPA notamment en lien avec la MDPH (prise en compte des élèves handicapés scolarisés en EGPA).

Agent coordonnateur du pôle enfance auprès de la MDPH :

- Enregistrement, vérification des dossiers transmis à la MDPH.
- Elaboration des synthèses et préparation de la présentation des dossiers en équipe pluridisciplinaire ou en Commission des Droits et de l'Autonomie
- Relations avec les enseignants référents et les équipes pédagogiques pour les dossiers suivis.

COMPETENCES ATTENDUES :

- *Maîtrise des outils de bureautique : tableur, traitement de textes, courriels.*
- *Qualités relationnelles. Discrétion et réserve professionnelle.*
- *Disponibilités et flexibilités horaires.*
- *Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public.*

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – ASH – Site de Quévert

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221947X	Quévert	Le petit prince	ENS CHME	Option D	1	SV	661

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec l'inspecteur de la circonscription de Dinan sud, l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur l'hôpital de jour « *La Rose des Vents* », établissement sanitaire, situé *1 rue des Alouettes* sur la commune de Quévert, accueillant des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Coordonner le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée entre le site de l'hôpital de jour et l'école de référence
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants des écoles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour

COMPETENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle de l'hôpital en respectant les directives de l'Education nationale

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame Bizouarn, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – ASH – Sites de Lannion, Paimpol

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0220942E	Lannion	Pen An Ru	TRS G0145	Option D	0.75	V	613
0220701T	Paimpol	Le Bras			0.25		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0145 et implanté à l'école élémentaire Pen Ar Ru de Lannion. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec les inspecteurs des circonscriptions de Lannion et de Paimpol, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

- Sur Lannion : l'enseignant exercera sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école de Pen Ar Ru pour ¾ de son temps de travail
- Sur Paimpol : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur le site de l'hôpital de jour (*situé 36 rue du Général Leclerc*) pour ¼ de son temps de travail, soit 1 journée par semaine.

Cette organisation implique la mobilité de l'enseignant.

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves : sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour de Paimpol et sur le dispositif inclusif de scolarisation de l'école élémentaire de Pen Ar Ru à Lannion.
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec les équipes soignantes des sites de Lannion et Paimpol, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Travailler en partenariat avec les différents personnels des services de soins et les enseignants de l'école
- Sur le site de Paimpol : sur certaines périodes (notamment au premier semestre), se rendre, au regard des projets individuels des élèves sur leurs lieux de scolarisation afin d'aider les enseignants à mettre en œuvre des enseignements adaptés répondant aux besoins spécifiques des élèves suivis par l'hôpital de jour
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour

COMPÉTENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec des équipes pluri-professionnelles

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame Bizouarn, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendue.

Enseignant spécialisé en Hôpital de jour– Option D - ASH - Site de Saint-Brieuc

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0220519V	St-Brieuc	Les merles	ENS CHME	Option D	1	SV	641

CADRE GÉNÉRAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH en lien avec l'inspecteur de la circonscription de Saint-Brieuc Est, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

En école : l'enseignant exercera, le lundi, mardi, jeudi & vendredi matin, sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école des Merles

Sur le site de l'hôpital de jour (situé 8 boulevard Hoche) : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves : sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour et sur le dispositif inclusif de scolarisation de l'école des Merles
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante de l'hôpital de jour, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants de l'école des Merles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour

COMPÉTENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame Bizouarn, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Classe relais
Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220185G	ST BRIEUC	Collège A. Le Braz	(CLR) CLASSE RELAIS	Option F	1,00	SV	664

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN ASH et de l'IEN IO.

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et temporaire, une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire sous statut scolaire ou dans une formation en alternance.

Y sont scolarisés à temps partiel en priorité des jeunes de 14 à 16 ans qui, en grande difficulté scolaire et personnelle sont dans un processus de décrochage scolaire ou en ont été exclus. Le travail s'effectue en partie avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les partenaires territoriaux.

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

1. Se construire un projet personnel et professionnel,
2. Reprendre et poursuivre les apprentissages fondamentaux,
3. Se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
4. Se situer par rapport à la loi,
5. Favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire ou l'engagement dans un cursus d'apprentissage et/ou de formation professionnelle.

DESCRIPTIF DU POSTE

En collaboration avec les professionnels partenaires, appréhender le jeune dans sa globalité, en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève), dans son environnement familial et social, dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie. Construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie dans l'Ecole qui tiennent compte de ses savoirs, savoir-faire et de ses comportements.

Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé les compétences nécessaires à l'**interne** de l'Education nationale (équipe pédagogique, chefs d'établissement d'origine et d'accueil, Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, équipe médicale...) et à l'**externe** (travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises...)

Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes. Construire et mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage. Toute cette démarche ne peut se concevoir que dans des actes d'enseignement adaptés à la problématique de chacun des jeunes accueillis.

COMPETENCES SOUHAITEES : *(en complément des compétences explicitées dans le référentiel de Professeurs des Ecoles et du référentiel de CAPA-SH option F)*

- connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif,
- préparation et suivi de l'alternance en entreprise,
- maîtrise de l'outil informatique et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
- capacité à présenter les dossiers à la commission d'admission en classe relais.

QUALITES ATTENDUES :

- *aptitude au travail et à l'animation d'équipe,*
- *capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves à besoins spécifiques*

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de monsieur Adil MAHMOUDI, IEN IO (02 96 75 90 09) ou de madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Classe/atelier-relais ou « classe SAS » (0,5 ETP)
et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5 ETP)**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB POSTE	DE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221513A	ST-BRIEUC	Collège Léonard de Vinci	(CLR) RELAIS	CLASSE	C0071	1.00	SV	3000

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN IO et de l'IEN ASH. Il est composé de 0,5 ETP pour la classe-atelier relais, poste implanté au collège Vinci à St Brieuc et de 0,5 ETP pour la mise à disposition de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

➤ **MISSION CLASSE/ATELIER-RELAIS OU « CLASSE SAS »**

Cette classe a pour finalité, par un accueil spécifique d'une durée moyenne de quatre semaines, de favoriser la réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire, sous statut scolaire.

Sur ce dispositif, sont scolarisés, à temps partiel, des jeunes relevant du collège aux situations diverses (déscolarisation, rupture familiale...) dont le parcours antérieur nécessite la mise en œuvre d'un bilan pédagogique en vue de proposer une affectation pertinente dans le cadre d'un parcours ordinaire ou adapté.

Descriptif des missions :

- Appréhender le jeune dans sa globalité, construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie qui tiennent compte de ses possibilités ;
- Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé l'ensemble des compétences humaines nécessaires tant sur le plan scolaire que partenarial ;
- Mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage.

➤ **MISSION AUPRES DE LA PJJ**

Ce poste répond, sur le plan départemental, à la collaboration des services de l'Education nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le but de lutter contre l'exclusion scolaire et la déscolarisation.

Descriptif des missions : (celles-ci sont définies en partenariat par la PJJ et l'EN)

- Faciliter l'accès à la scolarisation et à la qualification des jeunes pris en charge par la PJJ
- Améliorer les procédures de repérage, participer à l'évaluation scolaire de jeunes déscolarisés ;
- Coordonner et développer les relations partenariales ;
- Contribuer à la scolarisation en tenant compte de la spécificité partenariale du poste ;
- Faciliter la scolarisation totale ou partielle dans les dispositifs communs, le lien entre classe relais, MLDS, CIO...
- Elaborer des stratégies de scolarisation en cohérence avec les parcours individuels.

Modalités d'action :

- Prendre en charge, pour des activités scolaires, certains jeunes (en groupe ou individuellement) accueillis par les structures de la PJJ (ou habilitées), afin d'organiser et de mettre en œuvre un enseignement permettant d'observer et d'évaluer les aptitudes des élèves et la reprise des apprentissages fondamentaux.
- Participer, au sein de diverses réunions, à l'élaboration et à l'harmonisation de stratégies de travail
- Assurer la liaison et le suivi avec les équipes des établissements scolaires concernés
- Rendre compte régulièrement, par des bilans, de son activité à l'Education nationale comme à la PJJ

Qualités souhaitées :

- *Aptitude au travail et à l'animation d'équipe,*
- *Capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves aux profils particuliers*

⇒ **Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de monsieur Adil MAHMOUDI, IEN IO (02 96 75 90 09)**

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste de soutien : Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou vacant (V)	N° poste
0221711R	GUINGAMP	E.E.PU La Chesnaye	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE (G0107)	0,75	SV	604
0221042N	LANNION	E.E.PU Woas Wen	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE (G0107)	0,25	SV	603
0220326K	PLOUFRAGAN	E.E.PU L.Guilloux	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE (G0107)	0,25	V	602
0221045S	LOUDEAC	E.E.PU J. Verne			0,25		
0221947X	QUEVERT	E.E.PU Le petit prince	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE (G0107)	0.25	V	605

Ces postes de soutien sont intégrés aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0107 et implantés respectivement à E.E.PU La Chesnaye à Guingamp, E.E.PU Woas Wen à Lannion, E.E.PU Louis Guilloux à Ploufragan et E.E.PU Le petit prince à Quévert. Ces postes figurent sur la liste des postes de TS avec spécialité. Ce sont ces postes de TRS qui devront être saisis dans la liste des vœux sur I-prof.

MISSIONS

- Aider les enseignants des classes ordinaires dans le suivi scolaire des élèves.
- Organiser et mettre en œuvre le soutien aux élèves intégrés en classe ordinaire.
- Mettre en place des outils de suivi pédagogique de l'école au collège.
- Travailler en partenariat : familles, associations, collèges.
- Participer au groupe départemental de suivi de la scolarisation des enfants du voyage

Les enseignants travailleront pour l'un, sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Guingamp Nord et pour l'autre de l'IEN de la circonscription de LANNION (pour le poste de T.R.S rattaché à LANNION).

EXPERIENCE SOUHAITEE

- Avoir enseigné auprès d'élèves en difficulté.
- Connaître les populations accueillies.
- Posséder des compétences confirmées en enseignement / apprentissage de la langue orale et écrite.
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée.
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme MENAGER, IEN Loudéac (02.96.28.02.82)

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Postes de conseillers pédagogiques auprès des IEN
- CPC et CPD -**

CPD (rattachés à l'IENA)				CPC Généraliste				CPC EPS			
SPECIALITE	Nb DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)		CIRCONSCRIPTION	Nb DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)		CIRCONSCRIPTION	Nb DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	
		SV	V			SV	V			SV	V
CPD EPS	1.00	SV	691	DINAN Nord	1.00	SV	671	DINAN Nord	1.00	V	686
CPD MUSIQUE	1.00	SV	680	DINAN Sud	1.00	V	673	DINAN Sud	1.00	SV	688
CPD Langues et culture régionales	1.00	SV	692	GUINGAMP Nord	1.00	SV	670	GUINGAMP Nord	1.00	SV	685
CPD LVE	1.00	SV	693	GUINGAMP Sud	1.00	V	667	GUINGAMP Sud	1.00	V	682
CPD Arts visuel	1.00	SV	665	LAMBALLE	1.00	SV	669	LAMBALLE	1.00	SV	684
CPC chargé de mission "formation continue"	1.00	SV	676	LANNION	1.00	SV	668	LANNION	1.00	SV	683
CPD TICE	1.00	SV	679	LOUDEAC	1.00	SV	672	LOUDEAC	1.00	SV	687
				PAIMPOL	1.00	SV	674	PAIMPOL	1.00	SV	689
				ST-BRIEUC Est	1.00	SV	666	ST-BRIEUC Est	1.00	SV	681
				ST-BRIEUC Ouest	1.00	SV	675	ST-BRIEUC Ouest	1.00	V	690
				ST-BRIEUC ASH	1.00	SV	678				

COMPETENCES ATTENDUES

Les candidats devront être titulaires du CAFIMF ou du CAFIPEMF correspondant à la spécialisation sollicitée. Les candidats au poste de CPC ASH devront également être spécialisés, une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- **une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,**
- **une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,**
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- **une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,**
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Le CPC EPS est chargé, conjointement avec le CPC généraliste de la circonscription, de la mise en œuvre du projet d'animation de la circonscription, projet qui recouvre des aspects pluridisciplinaires, méthodologiques et relatifs au fonctionnement des cycles.

Les candidats aux postes de CPD arts visuels, éducation musicale et CPD TICE devront, par ailleurs, justifier d'une connaissance approfondie de ces champs disciplinaires, ainsi que la maîtrise de leurs didactiques. **Ils devront être titulaires du CAFIMF ou CAFIPEMF spécifique.**

S'agissant des postes de CPD, des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de l'IEN adjoint à la directrice académique.

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sollicitée et, s'agissant des postes de CPD, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au directeur académique. La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN chargé de la mission
« enseignement pré-élémentaire » (0221978F)****Poste : SV / N° poste : 677**

Le poste de conseiller pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission enseignement à l'école maternelle et de la mission maîtrise de la langue est rattaché administrativement à l'inspection académique. Ce poste a vocation à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants nommés en école maternelle afin d'améliorer les résultats des élèves. Les interventions de ce conseiller pédagogique s'étendront sur l'ensemble du territoire départemental.

COMPETENCES ATTENDUES

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF. Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école primaire et particulièrement en maternelle,
- une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école maternelle,
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

MISSIONS

Le Conseiller Pédagogique auprès de l'I.E.N chargé de la mission « enseignement préélémentaire » sera conduit à intervenir dans les domaines suivants:

- Aide à la prise de fonction des enseignants néo-titulaires nommés en cycle 1 en école primaire et en école maternelle (en concertation avec les équipes de circonscriptions) :
 - animations pédagogiques spécifiques,
 - aide, suivi et conseils en classe,
 - évaluations de pratique,
- Conception et encadrement d'actions de formation continue spécifiques à l'enseignement pré-élémentaire ;
- Participation au groupe départemental « maternelle » :
 - réflexion et propositions didactiques ;
 - promotion de la politique départementale en matière d'enseignement pré-élémentaire ;
- Collaboration sous l'autorité de l'IEN à la promotion et au suivi des actions relatives à la « maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme » ;

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la mission « enseignement pré-élémentaire ». La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de Mme GASTARD, IEN « enseignement en préélémentaire » (02.96.75.90.75)

Poste d'animateur informatique (EATICE)
--

RNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou vacant (V)	N° poste
0220091E	IEN Dinan Nord	anim. informatique	0,50	SV	625
0221810Y	IEN Dinan Sud	anim. informatique	0,50	SV	627
0220089C	IEN Guingamp Nord	anim. informatique	0,50	V	624
0220085Y	IEN Guingamp Sud	anim. informatique	0,50	V	621
0220088B	IEN Lamballe	anim. informatique	0,50	V	623
0220087A	IEN Lannion	anim. informatique	0,50	SV	622
0220093G	IEN Loudéac	anim. informatique	0,50	SV	626
0221833Y	IEN Paimpol	anim. informatique	0,50	SV	628
0220084X	IEN St Brieuc Est	anim. informatique	0,50	SV	620
0221834Z	IEN St Brieuc Ouest	anim. informatique	0,50	SV	629

Ces postes d'EATICE sont intégrés aux postes de titulaire de secteur (TRS) G0164 rattachés chacun à la circonscription d'un IEN. Ce sont les postes de TRS qui doivent être saisis dans la liste des vœux sur i-prof.

Les fonctions assignées aux enseignants exerçant sur un poste d'animateur informatique sont définies comme suit :

- mi-temps hebdomadaire à la disposition de l'I.E.N. de la circonscription de rattachement pour exercer, sous son autorité, les missions de conseil et d'animation dans le domaine des usages pédagogiques du numérique auprès des équipes pédagogiques des écoles publiques.
- mi-temps hebdomadaire de décharge de direction d'école ou de complément de service ;

Plus précisément, il s'agit, dans ce cadre, de :

- conseiller et accompagner les enseignants chargés de classe, dans le choix des outils numériques et dans leur utilisation pédagogique, y compris dans la mise en œuvre des activités des élèves dans le quotidien de la classe.
- conseiller les collectivités territoriales (municipalités) lors de l'acquisition et de la mise à disposition des enseignants et des élèves de matériels et d'applications numériques.
- participer aux actions d'animation pédagogique et de formation des maîtres, ainsi qu'à la mutualisation des outils et activités à diffuser, par la participation à l'élaboration et à la mise à jour du site de circonscription,
- participer en circonscription à la mise en œuvre des opérations nationales, académiques et départementales initiées par l'Education nationale pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique (enquêtes, projets, expérimentation et suivi des projets innovants, évaluations institutionnelles,...)
- diffuser les usages pédagogiques de l'outil numérique, assurer la veille technologique...
- inscrire cette activité dans un cadre départemental en participant aux réunions animées par l'I.E.N. chargé de mission et en lui adressant, sous couvert de l'I.E.N. de circonscription, un compte rendu d'activités.

Les EATICE complètent leur service par une charge d'enseignement en école maternelle, élémentaire ou primaire à 0.50 équivalent temps plein.

Les charges de chaque EATICE seront précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle (répartition territoriale en particulier).

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur Lefort, Inspecteur de la circonscription de Dinan nord (02.96.39.80.13) .Le CAFIPEMF est souhaitable et devra être envisagé.

Ils seront reçus par une commission départementale qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste « Plus de maîtres que de classes »

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT		NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV)	N° poste
0221506T	ST BRIEUC	CESSON CX ROUGE / J.Brel	élém.	PDMQDC	0.5 + 0.5	SV	599
0221825P	ST BRIEUC	La Vallée / La brèche aux cornes	élém.	PDMQDC	0.5 + 0.5	SV	601
0221042N	LANNION	Woas Wen	Elém	PDMQDC	0.5	V	598

Ces postes sont intégrés aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0106 et implantés respectivement à EEPU CESSON Croix rouge à Saint-Brieuc, EEPU La Vallée à Saint-Brieuc et à EEPU Woas Wen à Lannion.

Ces postes figurent sur la liste des postes de TS avec spécialité. Ce sont ces postes de TRS qui devront être saisis dans la liste des vœux sur I-prof.

L'enseignant travaille, sous la responsabilité directe de l'IEN de la circonscription de Saint Brieuc Est et en relation étroite avec les conseillers pédagogiques et la coordonnatrice du RRS. Après avoir évalué les besoins scolaires, il participe avec les enseignants titulaires d'une classe à la définition, à la rédaction et à la mise en place du projet.

Son action, au sein du dispositif, sera structurée à partir un emploi du temps, réajusté périodiquement lors des temps de régulation. Elle tiendra donc compte des besoins et des progrès des élèves de cycle 2 au fil de l'année. Les interventions à objectifs restreints, sur une période donnée, concentrées dans le temps et fréquentes seront à privilégier.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Prévenir la difficulté scolaire et y remédier si elle n'a pas pu être évitée, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques.
- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun, assurer la maîtrise des compétences de base : Les acquisitions prioritairement visées sont :
 - Le langage oral et l'apprentissage de la lecture.
 - La production d'écrits.

LE MAITRE SUPPLEMENTAIRE

- fait partie intégrante de l'équipe avec les mêmes obligations de service.
- intervient auprès d'élèves 24 heures par semaine sans avoir la charge d'une classe.
- est force de proposition, comme ses collègues, au regard des choix pédagogiques et des modalités d'organisation retenues.
- s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.

Le maître supplémentaire n'est pas un spécialiste de la difficulté scolaire. Il agit en complémentarité avec l'équipe : les maîtres des classes et les membres du RASED.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Apprécier le travail en équipe et disposer de facultés d'adaptation.
- Se tenir informé de l'évolution de la recherche pédagogique et didactique afin de les intégrer dans le projet.

Renseignements complémentaires :

- Circulaire n°2012-201 du 18-12-2012.
- Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, IEN Saint-Brieuc Est - : 02 96 75 91 31.

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste « primo arrivants et aide aux demandeurs d'asile » à Lamballe
--

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220899H	LAMBALLE	Mathurin Méheut élémentaire	(IEEL) INI. ET. ELE	Primo-arrivants	0.5	SV	619

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0163 et implanté à l'école élémentaire M.Méheut à Lamballe. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

MISSION ET SERVICE

La mission essentielle de ce poste consiste à seconder les enseignants pour l'accueil et l'enseignement du français pour des enfants nouvellement arrivés en France, et particulièrement pour ceux qui relèvent du CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) de Lamballe.

Le service de cet enseignant se déroule à l'école primaire et dans le cadre du cycle 3 sous la responsabilité de l'IEN de Lamballe.

L'enseignant travaille, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription de Lamballe, les enseignants des classes où sont accueillis les enfants, tant au collège qu'à l'école et en partenariat avec les responsables du CADA.

Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets personnalisés de scolarisation.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- Une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère
- Un goût prononcé pour le travail en équipe et en partenariat.
- Des facultés d'adaptation à des situations en évolution permanente.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Luc Leblanc – IEN Lamballe – tél : 02-96-31-03-21

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste « Prévention de l'illettrisme » à Rostrenen
--

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221091S	ROSTRENEN	ANIMATION SOUTIEN	LECTURE (prév. Illettrisme)	0.5	V	606

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0120 et implanté à l'école élémentaire de Rostrenen. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

Ce type de poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :

- Le service est décliné pour une part à l'apprentissage, en classe, de la lecture et de l'écriture. L'enseignant travaille auprès d'élèves du cycle 2 des écoles (accueillant des élèves allophones) de Guingamp sud. Il s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.
- D'autre part à l'accueil et à l'enseignement du français pour les enfants nouvellement arrivés en France (élèves allophones).

Les enseignants travaillent, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription et les enseignants des classes d'accueil. Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets individuels.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère),
- un goût prononcé pour le travail en équipe et une volonté de coopération avec les familles et les partenaires pour la réussite scolaire des élèves.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M Christophe LE ROHO – IEN Guingamp Sud – tél. : 02.96.43.74.00

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste « Prévention de l'illettrisme – Elèves allophones »
 Au Méné – E.E.PU St Jacut du Méné site Collinée**

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220551E	LE MENE	ANIMATION SOUTIEN	LECTURE (prév. Illettrisme)	1.00	SV	633

L'enseignant travaille, sous la responsabilité directe de l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de DINAN Sud et en relation étroite avec les conseillers pédagogiques et le titulaire du poste de coordonnateur du REP.

Ce poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :

- D'une part, une action dont l'objectif est de prévenir la difficulté scolaire ou d'y remédier si elle n'a pas pu être évitée, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques.

Après avoir évalué les besoins scolaires, son action sera structurée à partir d'un emploi du temps, réajusté périodiquement lors des temps de régulation et en fonction des progrès des élèves.

Elle sera orientée pour les élèves de cycle 2 sur le langage oral, l'apprentissage de la lecture et l'écriture. Les interventions s'associent pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.

- D'autre part, un accompagnement en classe pour aider à l'évaluation (connaissances en français, compétences verbales en anglais, compétences en mathématiques) lors de l'arrivée à l'école élémentaire d'un élève allophone et un apport de conseils ou de ressources (en lien avec l'IEN en charge du dossier EANA) auprès des enseignants recevant des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sur le secteur de recrutement du collège du Méné-site de Collinée.

Le but étant d'élaborer des réponses pédagogiques les mieux adaptées.

L'aide et le conseil s'effectueront de manière dématérialisée pour les enseignants des autres secteurs de collège de la circonscription.

(Référence circulaire : Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés n° 2012-141 du 2-10-2012)

COMPETENCES SOUHAITEES :

- Une expérience d'enseignement en cycle 2.

- Des compétences langagières en anglais (habilitation, certification, études universitaires...) ou une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères (exemples : une unité de valeur en Français Langue Étrangère ou en Français Langue Seconde ou une expérience d'assistant à l'étranger),

- Un intérêt pour le travail en équipe et une volonté de coopération avec les familles et partenaires pour la réussite scolaire des élèves.

Renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Valérie LECOEUR IEN Dinan Sud au 02. 96. 39. 15. 00.

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire
Secteur du Mené et des Moulins

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220551E	LE MENE	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50	V	630
0221418X	LES MOULINS	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0202 et implanté à l'école primaire de Saint-Jacut du Méné-Site de Saint-Jacut du Mené. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, le coordonnateur devra renforcer les actions pédagogiques et éducatives dans les écoles et établissements du secteur en REP.

(Textes de référence : Refondation de l'éducation prioritaire / circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014)

Les projets du réseau devront se baser sur le référentiel de l'Éducation prioritaire.

Il s'agira de développer les 14 mesures clés autour de 3 axes :

- des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire
- des équipes éducatives formées, stables et soutenues
- un cadre propice aux apprentissages

Les missions s'articuleront autour de deux axes :

1- Animation du REP :

- Assurer l'impulsion, la mise en œuvre et le suivi du parcours des élèves aux cycles 2 et 3 dans le cadre du contrat d'objectifs, en participant aux instances réglementaires spécifiques du REP (conseils écoles-collège, conseils de cycles et de maîtres, conseils de PRE) ;
- Développer des actions ou projets en partenariat avec l'équipe éducative de nature à conforter une école bienveillante et exigeante, et à favoriser le travail collectif ;
- Assurer l'intégration des nouveaux enseignants en Éducation Prioritaire ;
- Participer à des actions de formation continue ou à la création de modules m@gistère en lien avec les conseillers pédagogiques ;
- Veiller à mutualiser et à faire connaître les outils et pratiques pédagogiques efficaces ;
- Valoriser les actions (expositions, communication auprès des familles ou des partenaires, ...)

2- Référent pour :

- Participer au comité de pilotage du réseau (suivre des cohortes d'élèves pour un suivi précis, développer des tableaux de bord avec des indicateurs spécifiques au secteur) ;
- Mettre en place les outils permettant d'évaluer les actions prévues pour garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » ;
- Articuler les dispositifs Education nationale (accompagnement éducatif, ...) avec la Politique de la Ville (quartiers prioritaires, ou actions péri-éducatives localisées (aides aux devoirs...)) ;
- Coopérer avec les familles en proposant des lieux, des actions spécifiques... et en facilitant la lisibilité du système éducatif ;
- Répondre aux demandes des services de l'IA-DSDEN (enquêtes, bilan des dotations, ...) sous couvert de l'IEN ;

Qualités requises :

- disposer d'une expérience préalable d'enseignement ;
- faire preuve de réelles dispositions pour un travail en équipe ;
- avoir des capacités d'initiative et d'organisation ;
- faire preuve d'intérêt pour la recherche et l'innovation en pédagogie ;
- avoir des compétences dans les domaines de la communication, de l'animation, de la régulation et de l'évaluation ;
- posséder une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- avoir une disponibilité horaire pour participer aux différentes instances et réunions institutionnelles.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Valérie LECOEUR, IEN de Dinan Sud (02 96 39 15 00) et Mme Myriam Ménager, IEN de Loudéac (02 96 28 02 82).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire Saint-Brieuc / Plédran

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221043P	ST BRIEUC	LA BRECHE AUX CORNES	ANIMATION SOUTIEN-coord. ZEP	1.00	SV	634

DESCRIPTIF

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de St Brieuc Est le coordonnateur du RRS (Réseau de Réussite Scolaire) accompagne la mise en œuvre du contrat d'objectifs scolaires.

Le coordonnateur travaille, au sein de l'équipe de circonscription, selon 3 axes

1. L'action pédagogique

- Coordonner et suivre les projets didactiques, particulièrement dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques.
- Aider et conseiller les professeurs notamment en cycle 1 et 2.
- Impulser et participer à des projets pédagogiques.
- Organiser et suivre, avec l'aide de l'équipe de circonscription, la formation continue.
- Actualiser les résultats des évaluations et les indicateurs du RRS avec l'aide de l'EATICE.

2. Le fonctionnement du RRS

- Développer et accompagner les liaisons inter-cycles et inter-degrés
- Participer si besoin aux conseils d'école et de cycle, aux équipes éducatives.
- Concevoir et diffuser les ressources du réseau : matériel scientifique et artistique, bibliothèque, etc
- Recenser les actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- Gérer les crédits alloués au premier degré

3. Le partenariat de proximité :

- Favoriser les liaisons avec les collectivités territoriales (activités périscolaires, PRE, CLAS), les Centres Médico-Sociaux, la Maison Du Département (PMI – services sociaux) et les structures d'animation des quartiers.
- Aider à renforcer les liens avec les familles

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaître les programmes de l'école primaire et de la classe de 6^{ème}
- Connaître l'organisation du système éducatif, de l'éducation prioritaire et de la politique de Ville
- Etre capable de travailler en équipe et en partenariat
- Disposer de qualités relationnelles, organisationnelles et d'animation

Les candidats **rédigeront une lettre de motivation** et seront reçus en **entretien individuel par une commission départementale** dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien aura un double objectif :

- donner aux candidats une information complète et précise sur les conditions d'exercice de la fonction et les sujétions particulières qu'elle implique,
- leur permettre d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc Est au 02.96.75.91.31.

Classe d'initiation (CLIN)
Ecole primaire Cesson Croix Rouge à Saint-Brieuc

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221506T	SAINT-BRIEUC	Cesson Croix Rouge élémentaire	INI. ET. ELE primo-arrivants (G0163)	1.00	SV	1189

DESCRIPTIF

Le dispositif d'initiation – classe d'initiation CLIN – regroupe des élèves en nombre relativement restreint pour leur dispenser un enseignement spécifique. Son rôle est de conduire au plus tôt les enfants qui la fréquentent à une intégration complète dans les classes ordinaires. Dans cette perspective, il est important que cette classe fonctionne en structure ouverte sur les autres classes de l'école.

L'action de ce maître s'inscrit pleinement dans les projets d'enseignement construits par les maîtres titulaires des classes de l'école, conformément aux programmes nationaux.

L'Inspecteur de l'Education Nationale valide et évalue les actions mises en œuvre.

COMPETENCES REQUISES

La compétence dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère est attendue.

Les candidats devront donc avoir bénéficié d'une expérience et/ou d'une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères (exemple : une unité de valeur en français langue étrangère – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère).

Un goût prononcé pour le travail en équipe et une expérience d'enseignant en cycle 2 (CP en particulier) sont également souhaités.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de SAINT-BRIEUC Est (.02.96.75.91.31).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste d'enseignant de classe maternelle
« classe passerelle »**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221607C	PLERIN	mat. Harel de la Noë	ENS. CL. MAT	G0106 – CL EX PEDA	0,50	V	600

Le demi-poste est intégré au poste de titulaire de secteur (TRS) G0106 implanté à l'école maternelle Harel de la Noë. C'est ce poste de TRS qui doit être saisi dans la liste de vœux sur i-prof.

MISSIONS

- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique conforme aux impératifs des programmes et compatibles avec les spécificités des enfants de la structure. L'élaboration de ce projet évolutif pour chaque enfant implique une coopération avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'assistante d'accueil.
- Assurer la responsabilité de l'accueil et de la prise en charge sur le temps scolaire des enfants de la structure, le matin, pour des activités ciblées selon des durées bien définies.
- Procéder à l'évaluation et au suivi de l'adaptation scolaire des enfants de « la courte échelle » en coopération avec l'assistante d'accueil, l'éducatrice de jeunes enfants et les parents.
- Assurer la liaison avec l'inspecteur (trice) de circonscription et l'inspection académique.

COMPETENCES

- Avoir une bonne connaissance du développement du jeune enfant et des programmes de l'école maternelle.
- Avoir des qualités de communication et d'écoute
- Etre en capacité de travail en partenariat avec des instances pluridisciplinaires.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès Mme Sylvie LE GUENNEC, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de St Brieuc Ouest (tél : 02 96 75 91 41) ou auprès de Mme Catherine GASTARD, inspectrice en charge de l'école maternelle (tél : 02 96 75 90 75).

**Poste de direction d'école totalement déchargé
Ecole du Bois Gilbert – Yffiniac**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221645U	Yffiniac	Primaire	Directeur d'école	1.00	SV	316

La direction d'une école à 15 classes, pour laquelle une décharge complète d'enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

CONTEXTE DE L'ECOLE :

- Adresse : rue du Bois Gilbert 22120 Yffiniac
- Collège de secteur : Anatole Le Braz - St Briec
- Structure : 15 classes (6 classes maternelles et 9 classes élémentaires).
- Équipe pédagogique : 18 enseignants
- Horaires. 8h45-12h00 / 14h -16h30 - mercredi 8h45-12h00. La municipalité d'Yffiniac a choisi d'appliquer le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014. Il n'y a pas classe le jeudi après-midi.

Particularité : l'école est organisée en 2 bâtiments distants de 50 m.

Priorités : Les liaisons inter cycles - Des projets spécifiques à chaque cycle. Par exemple : Enseignement du vocabulaire en maternelle – Dispositif de classe inversée en élémentaire – Développement de l'utilisation des outils numériques

DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS :

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...).

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire
- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École.
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction.
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et à la gestion des groupes.
- Etre en mesure de fédérer une équipe autour d'un projet d'école centré sur la réussite de tous les élèves
- Pouvoir prévenir et / ou réguler les conflits.
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion.
- Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord.
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves.

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique. Il s'engagera à inscrire son action dans la durée (3 ans minimum).

Les candidats rédigeront une lettre de motivation et seront reçus en entretien individuel par une commission départementale dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien permettra aux candidats d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Briec Est au 02.96.75.91.31.

**Poste de direction d'école totalement déchargé
E.E.PU SAINT JACUT DU MENE**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220551E	Le Mené	Primaire	Directeur d'école	1.00	V	317

La direction d'une école à 16 classes, pour laquelle une décharge complète d'enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

CONTEXTE DE L'ECOLE :

- Dénomination : Ecole du Mené (pôle Est) – *Bureau de direction d'école basé sur le site de Saint-Jacut du Mené*
- Collège de secteur (Réseau d'Education Prioritaire) : Victor VASARELY de COLLINEE
- Structure : 16 classes (5 classes maternelles et 11 classes élémentaires)
- Particularités :

L'école est répartie sur 4 sites (Site de Collinée, site de Saint-Jacut du Mené, site de Le Gouray et site de Langourla). Un RPI avec l'école de Saint-Vran (direction 2 classes) existe (site de Langourla/ Saint-Vran).

L'école est située en REP : des professeurs surnuméraires sont rattachés à cette école (Poste lutte contre l'illettrisme/ coordonnateur REP Le Mené –Les Moulins), le Rased est rattaché à cette école (psychologue scolaire et maître E (0,5).

Priorités : Envisager des projets fédérateurs basés sur des objets didactiques et pédagogiques dans le respect du parcours des élèves et de la réussite de tous.

DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS :

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...).

Au regard du référentiel métier des directeurs d'école du B.O. du 11 déc. 2014, le candidat devra :

- Connaître le fonctionnement d'une école primaire et les missions d'un directeur d'école
- Pour les responsabilités pédagogiques :
 - Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture
 - Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord pour une mobilisation des ressources humaines (coopération, innovation...)
 - Impulser et participer à l'élaboration d'outils communs d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves
- Pour les responsabilités relatives au travail partenarial :
 - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'école multisite du Mené (fédérer) ;
 - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'équipes pédagogiques ;
 - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
 - Travailler en lien avec les élus sur le fonctionnement scolaire et périscolaire.

CONDITIONS REQUISES :

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique. Il s'engagera à inscrire son action dans la durée (3 ans minimum).

Les candidats rédigeront une lettre de motivation et seront reçus en entretien individuel par une commission dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien permettra aux candidats d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Mme Valérie LECOEUR, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de DINAN SUD au 02.96.39.15.00

**Poste de direction d'école totalement déchargé
RPI PLELO TREGOMEUR**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou	N°poste
0221417w	PLELO/TREGOMEUR	Primaire	Directeur d'école	1.00	V	312

La direction d'un RPI composé de l'école primaire de PLELO (12 classes) et de l'école primaire de TREGOMEUR (3 classes) pour laquelle une décharge complète d'enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

CONTEXTE DE L'ECOLE :

- Dénomination : RPI PLELO-TREGOMEUR – *Bureau de direction d'école basé sur le site de l'école de PLELO*
- Collège de secteur : LUCIE & RAYMOND AUBRAC de PLOUAGAT
- Structure : 15 classes
(PLELO 12 classes / TREGOMEUR 3 classes)
- Particularités :

Le RPI PLELO-TREGOMEUR comprend deux écoles et une direction unique dans le cadre d'une expérimentation. Le directeur, basé à Plélo, sera amené à se déplacer entre les deux écoles.

Priorités : Envisager des projets fédérateurs basés sur des objets didactiques et pédagogiques dans le respect du parcours des élèves et de la réussite de tous.

DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS :

La gestion de ce RPI implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Les projets d'école sont un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...).

Au regard du référentiel métier des directeurs d'école du B.O. du 11 déc. 2014, le candidat devra :

- Connaître le fonctionnement d'une école primaire et les missions d'un directeur d'école
- Pour les responsabilités pédagogiques :
 - Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture
 - Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord pour une mobilisation des ressources humaines (coopération, innovation...)
 - Impulser et participer à l'élaboration d'outils communs d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves
- Pour les responsabilités relatives au travail partenarial :
 - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement d'un RPI avec une direction unique
 - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'équipes pédagogiques
 - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction

CONDITIONS REQUISES :

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école.

Les candidats rédigeront une lettre de motivation et seront reçus en entretien individuel par une commission dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien permettra aux candidats d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Monsieur Christophe LE ROHO, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de GUINGAMP SUD au 02.96.43.74.00